



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-70

LUNDI 9 MARS 2026, À 18 H 30
À L'HÔTEL DE VILLE DE ROSEMÈRE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

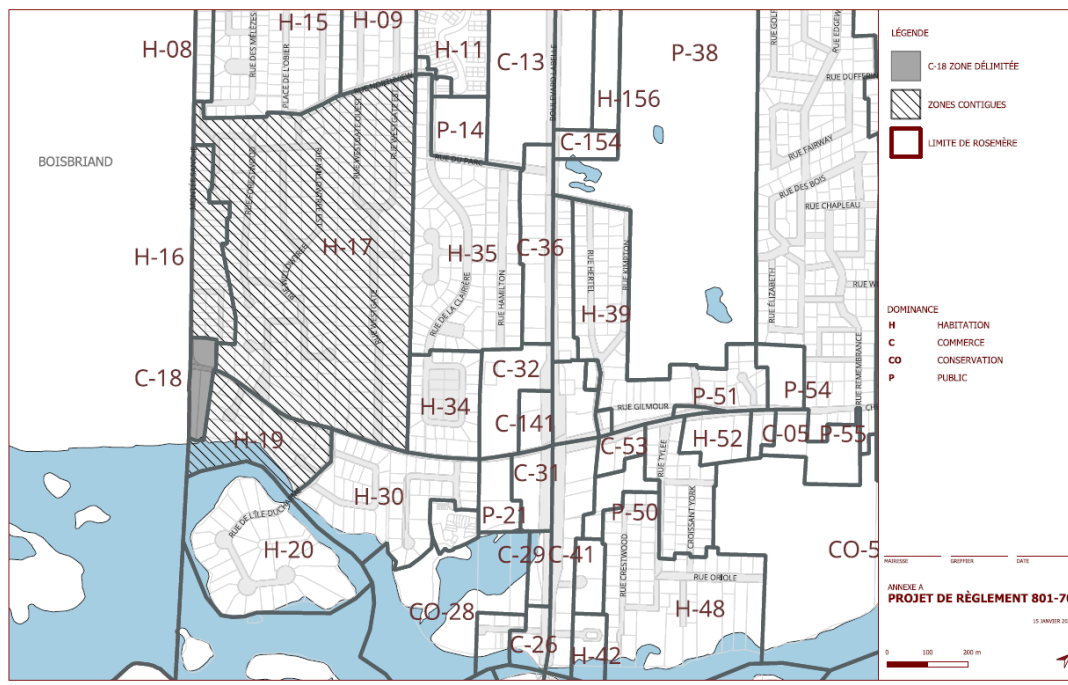
801-70 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS AINSI QU'INCLURE LE LOT 3 005 325 À LA ZONE C-18

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 février 2026, le premier projet de règlement suivant :

801-70 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS AINSI QU'INCLURE LE LOT 3 005 325 À LA ZONE C-18

QUE le projet de règlement 801-70 a pour but de d'inclure dans la zone C-18 le lot 3 005 325 au détriment de la zone H-19, tel que montré sur le plan en annexe A du présent règlement;



QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **lundi 9 mars 2026, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Rosemère**, 100, rue Charbonneau. Au cours de cette séance, la mairesse ou un membre du Conseil désigné par celle-ci expliquera le projet de règlement;

QUE ledit projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire qui s'applique à la zone C-18, dont la description ou l'illustration peut être consultée au greffe de la municipalité et une autre qui s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE ce projet de règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE, CE 20 FÉVRIER 2026

La greffière adjointe,

CL

M^e Chanèle Lecompte